

Point de vue

Désirs, adoption et perversité, par Axel Kahn

LE MONDE | 26.11.07 | 13h04 • Mis à jour le 26.11.07 | 13h04

L'aventure rocambolesque de cow-boys de l'humanitaire en manque d'enfants à sauver et à adopter, peu regardant sur leurs nationalité et situations familiales réelles, a déclenché une émotion légitime. On comprend en particulier l'indignation du peuple tchadien, et, plus généralement, des Africains devant cette prétention des "bons Blancs" à aller faire à leurs dépens cette bonne action

Si gratifiante pour eux-mêmes et pour les leurs. Quelle que soit l'éventuelle sincérité des Pieds nickelés de cette affaire, elle n'en témoigne pas moins de cette commisération compassée que des peuples si durement touchés par l'esclavagisme et le colonialisme ne peuvent accepter.

S'exprimant dans Le Monde du 9 novembre, M. François-Robert Zacot croit trouver dans cet épisode la confirmation de son analyse, selon laquelle toutes les formes d'adoption et, pour faire bonne mesure, les fécondations in vitro pour infécondité, sans parler des perspectives de l'homoparentalité, sont autant de manifestations d'un même désir pervers. N'échapperait à cette qualification de perversité que le contact physique et fécondant entre un homme et une femme. Une telle analyse est bien singulière.

En effet, l'engendrement et la naissance d'un enfant sont toujours la conséquence du désir, celui lié à l'attirance sexuelle, à la recherche de l'orgasme et (ou) à la pulsion à procréer, l'attente de l'avènement d'un petit être avec lequel pourra se tisser un lien dans lequel s'investira souvent l'amour des parents et qui sera le moyen pour l'enfant d'édifier et de développer son autonomie.

Le narcissisme, la conjuration de la finitude ne sont pas absents dans cette force poussant les humains à se reproduire. D'autres fois, la grossesse n'est pas désirée. Elle est parfois le résultat d'une agression, d'un inceste, c'est-à-dire dans ces cas d'un comportement qui, pour recourir au coût dont François-Robert Zacot fait le rempart contre des dérives illégitimes, n'en mérite pas moins d'être dénoncé comme pervers.

Lorsque le couple souffre d'une infécondité et que le projet parental connaît une dissociation radicale du désir sexuel, restent les solutions de l'assistance médicale à la procréation, à laquelle appartient la fécondation in vitro, et de l'adoption. Certes, le concept d'un droit à l'enfant à tout prix doit être critiqué. En revanche, est-il bien raisonnable de disqualifier le désir d'enfant ? Sans lui, pas de filiation.

UNE DÉMARCHE CONSCIENTE

Le couple dépourvu de toute sensibilité aux jeux sexuels, dont les partenaires sont inappétents l'un de l'autre, qui n'éprouvent aucune joie a priori à l'idée d'élever

ensemble un enfant et qui, néanmoins, s'acquittent de leur devoir conjugal afin qu'advienne un petit être qu'ils vont accompagner, sans passion ni amour, jusqu'à son accession à la vie d'adulte, est bien entendu une fiction. Heureusement !

Sans désir, pas d'enfant. Lorsqu'un homme et une femme, et peut-être demain un couple homoparental, dépourvus de la possibilité d'une procréation naturelle, font appel à la médecine ou à l'adoption, il s'agit d'une démarche consciente, volontaire, focalisée sur son objectif et, bien sûr, mue aussi par le ressort du désir.

Il apparaît bien extravagant de disqualifier ce dernier au titre qu'il ne serait pas associé au contact charnel et au plaisir physique. Dans la réalité, cette dissociation est la règle.

Grâce à la contraception, tout est organisé pour que la plupart des rapports entre un homme et une femme restent stériles. Il n'existe bien sûr aucune proportionnalité entre l'intensité d'un orgasme et son intégration à une volonté procréative.

Force est par conséquent de faire l'hypothèse que la thèse singulière défendue par François-Ribert Zacot procède d'une incapacité à penser l'appropriation et la diversification par l'esprit humain des processus de nature. Pour lui, semble-t-il, hors de la pénétration d'une femelle par un mâle, point de salut et dérives perverses.

Dans la récente controverse sur la réduction de la famille humaine à sa composante biologique, M. Zacot, si je le suis bien, se positionne sans ambiguïté en faveur du texte de l'amendement du député Thierry Mariani, voté en première lecture par l'Assemblée nationale.

J'invite l'auteur de cette tribune à observer sans arrière-pensée les familles, dans la diversité de leur nature et des conditions de leur constitution. Il verra alors que l'amour partagé, le sentiment de responsabilité, la qualité du lien ne diffèrent guère selon que les enfants procèdent des géniteurs, c'est-à-dire sont issus d'une procréation naturelle ou artificielle, ou encore sont des enfants adoptés. Dans ce cas, le couple adoptant a même particulièrement fait son deuil de la dimension narcissique de la filiation par le sang. Est-ce pervers ?

Axel Kahn est généticien.

http://www.lemonde.fr/web/imprimer_element/0,40-0,50-982568,0.html